Informations importantes
M&G (Lux) Investment Funds 1 (la « Société »)

Ce document est important et demande toute votre attention

Ce courrier vise à vous informer des changements que nous apportons aux compartiments de la Société (les « Fonds ») dans certains desquels vous avez investi. Vous n'avez aucune mesure particulière à prendre, mais nous vous recommandons de lire attentivement les sections qui vous concernent.

Toutes les modifications sont reflétées dans une version mise à jour du Prospectus disponible sur notre site web **www.mandg.com** ou en contactant notre service client à l'aide des coordonnées ci-dessous. Vous devriez également vous reporter au Prospectus pour en savoir plus sur les risques associés au(x) Fonds dans lesquels vous détenez des participations.

D'autres modifications qui ne sont pas mentionnées dans le présent courrier ont pu être apportées au Prospectus. Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Veuillez noter qu'une partie des Fonds mentionnés dans ce courrier peuvent ne pas être enregistrés et/ou autorisés à la distribution dans votre pays. L'objet de ce courrier est d'informer les actionnaires ayant déjà investi dans un ou plusieurs des Fonds présentés dans ce document. Ce courrier ne doit donc pas être considéré ou lu comme ayant une visée commerciale.

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus de la Société, sauf si une définition différente est donnée ci-après.

Veuillez noter que les informations du Prospectus présentées dans ce document sont traduites de phrases de l'anglais original figurant dans la dernière version légalement valide du Prospectus en anglais, tel qu'approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). La version originale en anglais doit prévaloir sur toute traduction dans toutes les circonstances.

Modification de votre investissement
Vous avez la possibilité de vendre vos parts dans l'un quelconque des Fonds affectés par les modifications, ou de les échanger gratuitement contre celles d'un autre compartiment de la Société (sous réserve des taxes applicables le cas échéant), à tout moment antérieurement ou postérieurement aux modifications apportées conformément à nos Conditions générales.

Pour plus d'informations
En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du service client par e-mail à l'adresse **csmandg@caceis.com** ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00. Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Si vous souhaitez de plus amples informations, vous pouvez contacter l'établissement en charge du service financier en Belgique : ABN AMRO Private Banking NV, sis Roderveldlaan 5 bus 4, 2600 Berchem, Belgique. Le Prospectus, les statuts et les états financiers de la SICAV (en anglais) et les documents d'information clefs (traduits en français et en néerlandais) sont disponibles gratuitement auprès du service financier belge.

Ces Fonds sont agréés au Luxembourg et sont réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). M&G Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg par la CSSF.

Veuillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement. En cas de doute concernant la portée de ces modifications, veuillez demander l'avis d'un conseiller financier.

Le 29 février 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications apportées au fonds M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund 3
2. Modifications des critères d'éligibilité pour les investissements dans les catégories d'actions L et LI 4
3. Notification de transfert de données des Actionnaires 5

Annexe A : Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus pour le Fonds M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund 6

Annexe B : Comparaison des définitions actuelles et mises à jour d'« Investisseurs éligibles » pour les catégories d'actions L et LI 7

1. Modifications apportées au Fonds M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund

Si vous n'êtes pas Actionnaire du Fonds, vous n'avez pas besoin de lire cette section.

À compter du **mercredi 17 avril 2024**, nous ajouterons une disposition à la politique d'investissement du Fonds qui permettra d'investir jusqu'à 10 % de sa Valeur liquidative dans des obligations convertibles.

L'objectif d'investissement et l'approche d'investissement du Fonds resteront inchangés. Cette évolution n'entraînera aucune modification immédiate du portefeuille du Fonds et nous ne prévoyons aucun changement important dans ses profils de liquidité et de risque. Vous n'avez aucune mesure particulière à prendre en conséquence de cette lettre.

Pourquoi cette modification survient-elle ?
L'inclusion d'obligations convertibles dans sa politique d'investissement permettra au Fonds de bénéficier d'une plus grande flexibilité dans les situations où les obligations convertibles constituent une proposition d'investissement plus attrayante que les actions correspondantes en termes de risque et de prix.

Modifications supplémentaires des informations figurant dans le Prospectus
Outre la modification de la politique d'investissement du Fonds, la section Principaux risques du Fonds sera mise à jour pour inclure le risque lié aux obligations convertibles.

Frais administratifs et juridiques associés aux modifications
Tous les frais juridiques et administratifs associés aux modifications seront à la charge de M&G.

Ci-joint : Annexe A : Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus pour le Fonds M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund

2. Modifications des critères d'éligibilité pour les investissements dans les catégories d'actions L et LI

Cette section ne vous concerne que si vous détenez des actions L et/ou LI dans un fonds M&G. Dans le cas contraire, vous n'avez pas besoin de la lire.

Veuillez noter que les modifications n'auront aucune incidence sur les investissements existants dans des actions de catégorie L et/ou LI, ni sur la capacité des investisseurs existants à compléter ce ou ces investissement(s) dans ce Fonds M&G.

À compter du **mercredi 13 mars 2024** (la « **Date d'entrée en vigueur** »), les catégories d'actions L et LI, qui ne sont actuellement disponibles que pour les nouveaux investisseurs éligibles pendant une période limitée après leur date de lancement, resteront disponibles indéfiniment pour les nouveaux investisseurs éligibles jusqu'à ce que ce Fonds atteigne une valeur liquidative (VL) de 400 M€. Les critères de montant minimum d'investissement et de détention pour ces catégories d'actions resteront inchangés.

Les définitions d'« Investisseurs éligibles » des catégories d'actions L et LI figurant dans le Prospectus seront mises à jour pour refléter la modification ; le tableau de l'Annexe B au verso du présent courrier fournit une comparaison de ces définitions avant et après la Date d'entrée en vigueur.

La Société de gestion déterminera uniquement, après qu'un Fonds a atteint 400 M€ de VL, à quelle date les catégories d'actions L et LI de ce Fonds seront fermées à tout nouvel investisseur (« Soft close »).

Les Actionnaires existants des catégories L et LI de ce Fonds demeureront en mesure, comme actuellement, d'acheter d'autres actions de ces catégories une fois que ce Compartiment aura été déterminé comme étant en « Soft close ». Toute autre demande d'investisseur reçue pour la souscription de ces catégories sera rejetée après cette clôture partielle.

Pourquoi ces modifications surviennent-elles ?
Nous pensons qu'il est plus approprié de baser l'éligibilité sur la taille du Fonds plutôt que sur une période définie, car cela améliorera les opportunités de croissance des actifs pour les Fonds qui proposent ces actions, développera leur viabilité à long terme et apportera un potentiel d'économies d'échelle à même de réduire les coûts fixes pour les investisseurs.

Il n'y aura aucun impact sur les catégories d'actions qui ont déjà été ainsi fermées en « Soft close » aux nouveaux investisseurs.

Coûts des modifications
M&G assumera tous les coûts associés à la mise en œuvre des modifications, y compris les frais juridiques et administratifs.

3. Notification de transfert des données des Actionnaires

À compter du mercredi 13 mars 2024, la Société a demandé à sa société de gestion, M&G Luxembourg S.A. (la « **Société de gestion** »), de transférer certaines données (y compris des données personnelles) vous concernant à un prestataire de services externe dans le cadre du projet décrit ci-dessous.

Le groupe M&G (« **M&G** ») cherche à améliorer son processus de collecte et de consolidation des données (la « **Consolidation des données** »), y compris pour ce qui est des données utilisées afin de déterminer ses actifs sous gestion (« **AUM** »). Nous pensons que cette évolution contribuera à améliorer la qualité de ses rapports destinés aux actionnaires et de ses rapports de gestion.

I. La Consolidation des données

Dans le cadre de cet engagement, M&G, la Société et la Société de gestion ont mandaté un prestataire de services tiers (ci-après, le « **Sous-traitant** ») qui mettra en place une solution sur mesure intégrée, robuste et évolutive d'intelligence des AUM et flux à des fins de collecte et de consolidation des données.

M&G, la Société et la Société de gestion font appel à des prestataires de services pour la collecte et la consolidation des données afin de garantir que leurs communications avec les actionnaires et les régulateurs reposent sur des données fiables et exactes. Pour faciliter ce processus à l'échelle mondiale, la Société et la Société de gestion sont notamment susceptibles de recourir à des prestataires de services tiers pouvant être domiciliés en dehors de l'Union européenne et ayant éventuellement leurs propres prestataires de services (ensemble, les « **Consolidateurs de données** »).

Afin de procéder à la Consolidation des données, la Société a demandé à la Société de gestion et/ou à l'agent de registre et de transfert désigné de la Société, CACEIS Investor Services Bank S.A., de partager des données avec le Sous-traitant et les Consolidateurs de données. Vous trouverez de plus amples détails sur ce partage de données dans la section du Prospectus intitulée « Transfert des informations confidentielles des Actionnaires ».

II. Informations sur le traitement des données personnelles

En vertu de l'article 13 du Règlement général sur la protection des données de l'UE n° 2016/679 (« **RGPD** »), la Société, agissant en sa qualité de responsable du traitement, vous informe par la présente qu'elle transférera des données personnelles des actionnaires à des sous-traitants ultérieurs, tel que mentionné dans la section « Transfert des informations confidentielles des Actionnaires » mentionnée ci-dessus. Ce transfert sera encadré par des mesures de protection appropriées, telles qu'autorisées ou requises par le RGPD.

Les Actionnaires trouveront des informations détaillées sur les activités de traitement des données à caractère personnel menées par la Société en sa qualité de responsable du traitement dans l'Avis de confidentialité des données, tel que modifié de temps à autre, inclus dans le formulaire de souscription signé par les Actionnaires.

Informations supplémentaires

Pour toute question relative à la protection des données, nous vous invitons à nous écrire à l'adresse **privacy.team@mandg.com**.

Pour toute autre question concernant les informations contenues dans cette section, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées figurant au début de ce document.

Annexe A - Comparaison des informations actuelles et révisées du Prospectus pour le Fonds M&G (Lux) Global Emerging Markets Fund

Les modifications sont mises en évidence **en gras**.

Veuillez noter que les sections Objectif d'investissement, Stratégie d'investissement, Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers et Informations ESG sont inchangées et ne sont donc pas répertoriées ci-dessous.

Vous remarquerez que le texte de la Politique d'investissement ci-après diffère de celui figurant dans les Documents d'informations clés du Fonds (les DIC)*. Cela s'explique par le fait que le Prospectus décrit l'étendue complète des outils à la disposition du gestionnaire de fonds ainsi que les limites dans le cadre desquelles ils doivent être utilisés, tandis que les informations figurant dans les DIC(I) fournissent une description plus brève. Les DIC(I) fondés sur la nouvelle politique d'investissement du Prospectus du Fonds seront consultables sur le site **www.mandg.com** à la date d'entrée en vigueur des modifications.

* Ou Documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) pour les investisseurs britanniques

Politique d'investissement existante (en vigueur jusqu'au mardi 16 avril 2024)	**Nouvelle politique d'investissement (en vigueur à partir du mercredi 17 avril 2024)**
Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres de sociétés domiciliées dans des pays des marchés émergents ou dont la plupart des activités économiques se déroulent dans ces pays. Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux critères ESG, en appliquant une approche exclusive et une orientation positive ESG, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément de Fonds. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants. Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.	Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur liquidative dans des titres et des **obligations convertibles** de sociétés domiciliées dans des pays des marchés émergents ou dont la plupart des activités économiques se déroulent dans ces pays**. À compter du 17 avril 2024, le Fonds pourra détenir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative en obligations convertibles.** Le Fonds peut investir dans des Actions A chinoises via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect et le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux critères ESG, en appliquant une approche exclusive et une orientation positive ESG, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément de Fonds. Le Fonds peut également investir dans d'autres actifs, dont des organismes de placement collectif, des liquidités et quasi-liquidités, des dépôts et des warrants. Le Fonds peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.
Risques principaux Le Fonds est exposé aux risques principaux suivants, qui sont généralement associés aux titres et aux instruments dans lesquels le Fonds investit ou qu'il utilise pour atteindre son objectif d'investissement. • Risque lié à la variation du capital et du revenu • Risque lié aux marchés émergents • Risque lié à la Chine • Risques de change et de taux de change • Risque de liquidité • Risque lié à une catégorie d'actifs, une région ou un secteur spécifique • Risque lié aux petites entreprises • Risque de contrepartie • Risque lié aux données ESG Pour une description plus détaillée des risques, les investisseurs sont invités à lire la section « Facteurs de risque ».	**Risques principaux** Le Fonds est exposé aux risques principaux suivants, qui sont généralement associés aux titres et aux instruments dans lesquels le Fonds investit ou qu'il utilise pour atteindre son objectif d'investissement. • Risque lié à la variation du capital et du revenu • Risque lié aux marchés émergents • Risque lié à la Chine • Risques de change et de taux de change • Risque de liquidité • Risque lié à une catégorie d'actifs, une région ou un secteur spécifique • Risque lié aux petites entreprises • Risque de contrepartie • **Obligations convertibles** • Risque lié aux données ESG • Exclusions d'investissements Pour une description plus détaillée des risques, les investisseurs sont invités à lire la section « Facteurs de risque ».

Annexe B – Comparaison des définitions actuelles et mises à jour d'« Investisseurs éligibles » pour les catégories d'actions L et LI

	Investisseurs éligibles – applicable jusqu'au mardi 12 mars 2024	**Investisseurs éligibles – applicable à compter du mercredi 13 mars 2024**
Classe L	Disponible pour certains investisseurs, approuvés par la Société de gestion, qui : • souscrivent dans un délai déterminé à compter de la date de lancement du Fonds ; et • répondent aux critères d'investissement minimum. Offre à durée limitée uniquement et qui peut faire l'objet de frais de gestion annuels réduits. Tout investisseur ayant acquis l'accès à cette Catégorie d'actions peut continuer à investir dans celle-ci même après l'expiration de la période initiale.	Disponible pour certains investisseurs, approuvés par la Société de gestion, qui : • souscrivent lorsque la taille du Fonds est inférieure à 400 M€ ; et • répondent aux critères d'investissement minimum. Offre valable uniquement tant que le Fonds est inférieur à une certaine taille, à la seule discrétion de la Société de gestion, et qui peut faire l'objet d'une commission de gestion annuelle réduite. Tout investisseur ayant acquis l'accès à cette Catégorie d'actions peut continuer à investir dans celle-ci même après que la taille du Fonds susmentionnée a été atteinte ou dépassée. À son entière discrétion, la Société de gestion peut augmenter la taille du Fonds indiquée ci-dessus, en dessous de laquelle les actions de Catégorie L peuvent être achetées, ou renoncer aux critères d'investissement minimum.
Catégorie LI	Disponible pour les investisseurs institutionnels qui : • sont approuvés par la Société de gestion ; et • souscrivent dans un délai déterminé à compter de la date de lancement du Fonds ; et • répondent aux critères d'investissement minimum. Offre à durée limitée uniquement et qui peut faire l'objet de frais de gestion annuels réduits. Tout investisseur institutionnel ayant acquis l'accès à cette Catégorie d'actions peut continuer à investir dans celle-ci même après l'expiration de la période initiale.	Disponible pour certains investisseurs institutionnels, approuvés par la Société de gestion, qui : • souscrivent lorsque la taille du Fonds est inférieure à 400 M€ ; et • répondent aux critères d'investissement minimum. Offre valable uniquement tant que le Fonds est inférieur à une certaine taille, à la seule discrétion de la Société de gestion, et qui peut faire l'objet d'une commission de gestion annuelle réduite. Tout investisseur institutionnel ayant acquis l'accès à cette Catégorie d'actions peut continuer à investir dans celle-ci même après que la taille du Fonds susmentionnée a été atteinte ou dépassée. À son entière discrétion, la Société de gestion peut augmenter la taille du Fonds indiquée ci-dessus, en dessous de laquelle les actions de Catégorie LI peuvent être achetées, ou renoncer aux critères d'investissement minimum.